

Direction des Politiques Sociales  
et de la Ville

**Entre :**

**PARIS HABITAT-OPH**, domicilié 21bis rue Claude Bernard 75005 PARIS, représenté par Madame Emmanuelle COPIN, Directrice des Politiques Sociales et de la Ville,

**Et :**

**L'Association des Locataires du 67 rue Vergniaud**, référencée à PARIS HABITAT-OPH sous le n° 214 317, domiciliée 67 rue Vergniaud – Hall F – 75013 PARIS, représentée par **Monsieur Irénée BUVAT** ayant qualité de **Président**.

**I – EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Plan de Concertation Locative en vigueur, élaboré conformément aux dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000, a été validé par le Conseil d'Administration de PARIS HABITAT-OPH le 28 mars 2007.

Un Fonds d'Aide aux Projets a été créé dans le cadre du Plan de Concertation Locative afin de soutenir les actions développant la vie sociale et la qualité de vie des locataires.

Une Commission d'Appel à Projets se réunit régulièrement afin d'examiner et de soutenir les projets présentés par les Associations ou Amicales de Locataires représentatives des locataires en vertu de l'article 44 de la loi de 1986 modifié par la loi du 13 décembre 2000 (SRU).

**II – PROJET DE L'ASSOCIATION**

La Commission d'Appel à Projets dans sa séance du **10 février 2009** a validé le projet « **JARDIN POTAGER** » n° **516 2009**, présenté par **l'Association**.

**III – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

La participation de **l'Association** à la réalisation du projet s'élève à **50€** selon le budget prévisionnel communiqué par **l'Association** à la Commission d'Appel à Projets.

Le montant de la participation allouée par la Commission d'Appel à Projets s'élève à **450€** et représente **75%** du montant du budget prévisionnel nécessaire à la réalisation du projet.

La participation de PARIS HABITAT-OPH sera versée par virement bancaire après signature de ce protocole.